



N°21-137

Objet :

**Location du site de formation type
CATEC®**

Contrat de location

**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté préfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat «Roannaise de l'Eau», du syndicat des eaux Rhône -Loire Nord, du syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et affluents (SYRRTA) et du syndicat du Gantet et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau» ;

Vu la délibération n°2021-05 du comité syndical du 20 janvier 2021 donnant délégation de pouvoir au Président pour passer les contrats de location des sites et établir le règlement d'utilisation des sites ;

Considérant la demande de la SARP OSI souhaitant organiser des sessions de formation et certification CATEC® ;

Considérant que Roannaise de l'Eau dispose d'un site qui a été aménagé pour ce type de session.

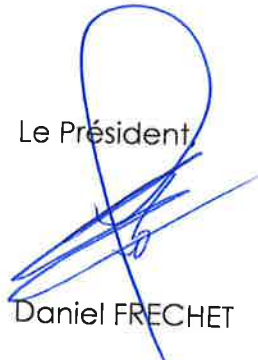
DECIDE

- 1°) d'approuver la mise à disposition du site de formation situé sur la commune de Commelle-Vernay à la F.P.S (Formation Prévention Sécurité) pour une session de formation et certification CATEC® ;
- 2°) de préciser que cette mise à disposition est prévue pour le 19 novembre et pour le 17 décembre 2021 selon le tarif applicable ;
- 3°) de signer le contrat de location avec la F.P.S.

Roanne, le

24 NOV. 2021

Le Président


Daniel FRECHET